



# Les discours

n°1, diffusé le mardi 22 novembre 2011

## SOMMAIRE

*JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 21 NOVEMBRE 2011*

- Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,  
maire de Paris.....2
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,  
président de l'Association des maires de France .....3
- Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD,  
ministre chargée de l'Outre-mer .....5

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,  
maire de Paris**

**Chers amis, chers collègues,  
Monsieur le président, cher Jacques,**

C'est toujours un plaisir de vous accueillir, de vous souhaiter des travaux les plus fructueux et les plus fraternels possible. Je vous le dis chaque année, à l'ouverture de ce congrès des maires de l'outre-mer, votre capitale, Paris, ô combien irriguée, inspirée par les Ultra-marins, est toujours heureuse de vous souhaiter la bienvenue, et est attachée à faire vivre l'identité ultra-marine à Paris.

Bien sûr, chaque année, je vous dis « il y a eu des choses, il y en aura d'autres... » alors, cette année, je vais faire plus bref : je vous remercie d'avoir aidé Paris à vibrer à l'heure de l'Outre-mer, lors du grand carnaval tropical, cette année, sur les Champs-Élysées, pour fêter l'outre-mer. C'était chaleureux, beau, créatif, et nous vous le devons. Je veux vous en remercier.

De la même manière, l'année prochaine – parce que j'essaye de ne jamais ralentir – j'espère pouvoir accueillir sur le parvis de l'Hôtel de ville, la ferveur, la créativité, le talent de nos amis de l'Océan Indien.

Pour le reste, la ville de Paris continue ses coopérations concrètes, pragmatiques, avec les collectivités d'outre-mer. L'année dernière, c'était en Guadeloupe et en Martinique que je m'étais déplacé pour enrichir nos conventions, qui marchent bien, d'ailleurs. Cette année, cela a été à La Réunion, au mois de septembre, et en 2012, j'espère pouvoir nouer des relations de partenariat, utiles, aussi et égalitaires avec Mayotte – qui est à l'épreuve, et j'exprime ma solidarité avec la population de Mayotte, bien sûr – mais aussi avec nos amis de Nouvelle-Calédonie, et je suis très attaché à ce qu'en 2012 nous puissions entamer un partenariat extrêmement fort avec la Nouvelle-Calédonie.

Vous savez, ces partenariats sont les partenariats d'élus locaux, qui gèrent, qui ont des convictions, et qui essayent de partager des savoir-faire. Un des domaines dans lesquels nous avons bien progressé est l'accueil des Ultra-marins à Paris, des étudiants notamment, et cela m'importe beaucoup, mais aussi les parcours professionnels de nos agents des collectivités locales. Ce n'est pas facile, j'entends que la partie de leur carrière qui se déroule en métropole, à Paris, et dans les territoires d'outre-mer puisse trouver le maximum d'harmonie. Avec mes collègues responsables des collectivités locales d'outre-mer, nous cherchons vraiment des solutions, et souvent nous les trouvons, pour accompagner ces parcours professionnels.

Je veux vous dire aussi que le partenariat entre Paris et les collectivités locales d'outre-mer est un partenariat dans lequel Paris gagne beaucoup. Au-delà de tout ce que nous essayons de faire pour partager, pour entreprendre, pour échanger les savoir-faire, il y a par exemple un domaine où j'attends beaucoup du savoir-faire des Ultra-marins, c'est le développement des énergies renouvelables. Vous êtes souvent bien meilleurs que nous, et j'entends que Paris s'inspire de votre savoir-faire en la matière.

Enfin, et ce sera mon dernier mot, j'essaye de faire en sorte que, à tout moment, Paris fasse la promotion des grandes personnalités qui font la richesse de l'Outre-mer, mais aussi la richesse de la France, et plus largement, souvent, de nos valeurs universelles.

Cette année, deux établissements dédiés à l'éducation et à la culture ont reçu le nom d'Aimé Césaire, et sans doute que j'y ajouterai une partie du quai après le quai François Mitterrand, et à côté du pont Léopold Sédar Senghor. Nous allons aussi organiser une manifestation pour le cinquantenaire, je crois, de l'anniversaire de la mort de Franz Fanon.

Et, après avoir fait une esplanade Gaston Monnerville, je vais aussi, avec le président du Sénat, inaugurer un buste de Gaston Monnerville, et cela m'importe beaucoup, ce qui me donne l'occasion de saluer toutes les sénatrices – enfin, il y en a une – et sénateurs nouvellement élus ; vous voyez que c'est l'Outre-mer, parfois, qui fait la France, puisque je crois que vous avez eu une influence considérable sur le destin du Sénat.

En tout cas, Gaston Monnerville est un grand Français, un grand républicain, né en Guyane, à qui nous devons beaucoup. C'est pourquoi, après avoir donné son nom à cette esplanade près du jardin du Luxembourg, nous inaugurerons un buste, pour qu'il soit vraiment présent dans la capitale de la République

Chers amis, je sais que vos travaux sont importants, lourds, et que vous avez beaucoup de choses à faire, donc je ne vais pas vous retarder. Je voulais vous dire simplement ma fidélité, l'affection de Paris, et la détermination que nous avons à essayer de trouver ensemble les réponses à la crise, nous épauler les uns les autres. Paris a besoin de l'outre-mer, et Paris est disponible pour être un partenaire actif, constructif et amical de l'outre-mer.

Merci une fois de plus de nous faire l'honneur de tenir vos travaux à l'Hôtel de ville de Paris.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,  
président de l'Association des maires de France**

**Monsieur le maire de Paris,  
Madame et Messieurs les présidents,  
Mes chers collègues maires, adjoints et conseillers  
municipaux,  
Chers amis,**

C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour cette journée qui marque traditionnellement le début du Congrès des maires de France dont le thème est, cette année, « le maire, l'intérêt général et le citoyen ».

Je souhaite bienvenue, bien sûr à tous les élus des communes et communautés d'Outre-mer.

Je voudrais, en premier lieu, adresser mes sincères remerciements à Bertrand DELANOE, maire de Paris, qui, soit lui, soit Anne HIDALGO, ici présente aussi, nous accueille chaque année avec chaleur, avec amitié, pour ce début du Congrès, à l'Hôtel de ville de Paris. Merci, cher Bertrand.

Je remercie également Madame Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer, qui va nous rejoindre en fin d'après-midi, et Monsieur le préfet Vincent BOUVIER, délégué général à l'Outre-mer, qui nous ont apporté leur précieux concours dans la préparation de nos travaux.

Je salue également Monsieur Jean-Claude CADENET, délégué général à l'Outre-mer de la ville de Paris, qui a également œuvré, comme chaque année, à l'organisation de notre rencontre.

Je tiens enfin à remercier les associations départementales d'Outre-mer, dont je salue les présidentes et présidents – il y en a d'ailleurs de nouveaux, ou nouvelles :

Madame Ghislaine ARLIE, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,

Messieurs,  
- Ibrahim-Amedi BOINAHERY, président de l'Association des maires de Mayotte,  
- Maurice BONTE, nouveau président de l'Association des maires de Martinique, que je félicite pour sa récente élection,  
- René NOEL, président de l'Association des maires de Guadeloupe,  
- Roland ROBERT, président de l'Association des maires de La Réunion, représenté par Jean-Luc SAINT-LAMBERT, vice-président,  
- Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC, président de l'Association des maires de Guyane,  
- Teriitepaiatua MAIHI, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, représenté aujourd'hui par sa vice-présidente, Valentina CROSS,

Ainsi que Karine CLAIREAUX, nouvelle sénatrice, maire de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon).

Après l'année 2010 consacrée à la biodiversité et dont l'Outre-mer est l'une des vitrines les plus vivantes, l'année 2011 est celle des Outre-mer français. L'AMF a tenu à s'associer, de manière particulière, à cette manifestation : il y a, vous le verrez, une exposition dans le cadre du congrès, et cette année nous avons souhaité une présence renforcée des élus ultramarins comme co-animateurs ou intervenants, dans les ateliers qui se dérouleront à partir de demain : c'est la première année que, de façon très pionnière, très prémonitoraire, je pense, nous avons décidé cette intégration des intervenants ultra-marins dans l'ensemble du Congrès. Et nous allons amplifier cette action dans les années qui viennent.

Après la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en 2010, je me suis rendu à l'invitation de Roland ROBERT et d'Ibrahim-Amedi BOINAHERY, du 27 avril au 4 mai dernier, à la rencontre des élus de la Réunion et de Mayotte. J'ai reçu un accueil très chaleureux qui m'a beaucoup touché, et je vous en remercie. Ce déplacement m'a permis de comprendre la réalité de vos contraintes, des questions financières et humaines auxquelles vous avez à faire face, et j'ai pu vous dire aussi que notre association, l'Association des maires de France, est à vos côtés pour vous aider, pour vous apporter les conseils, l'expertise dont elle est détentrice.

Je voudrais tout d'abord, m'associer aux élus réunionnais durement frappés par l'incendie qui a frappé une partie du parc national de La Réunion classé au patrimoine mondial de l'Unesco et qui avait fait l'objet d'une présentation, ici même, l'an dernier, au titre des expériences réussies des territoires que nous représentons. J'ai envoyé à chacun des maires concernés un message de sympathie en leur précisant que l'AMF était à leurs côtés pour les aider dans toutes les démarches qu'ils pourraient entreprendre. Au-delà, c'est à tous les maires d'outre-mer que je veux rendre hommage car ils sont très souvent confrontés à des catastrophes naturelles.

J'ai été frappé, par la volonté d'agir de nos collègues réunionnais qui se traduit dans différents domaines : exemplarité de l'intercommunalité qui répond à une meilleure efficacité de l'action publique, politique d'environnement et de développement durable. Comme je m'y étais engagé, je suis intervenu auprès des pouvoirs publics sur la consolidation du dispositif des contrats aidés qui constituent un véritable outil d'insertion professionnelle dans ce département. Le Président de la République a annoncé la création de 20 000 nouveaux contrats aidés, dont 2 600 pour la seule Outre-mer.

Je me suis rendu ensuite à Mayotte où les maires, à la suite de la départementalisation intervenue fin mars dernier, ont de grands défis à relever (modernisation de la gestion de l'état civil, constructions scolaires, mise en place d'une fiscalité pour les communes, formation des agents territoriaux, ...). Je leur ai confirmé que l'AMF est présente à leurs côtés pour les accompagner, apporter là aussi l'expertise de ses services et soutenir la structuration de leur association départementale.

Comme me l'indiquait récemment le président Ibrahim-Amédi BOINAHERY, le conflit social qui secoue actuellement Mayotte met en lumière de nombreux problèmes parmi lesquels celui des ressources des collectivités locales qui doivent faire face à de nombreux défis.

Je souhaite que nos débats cette année, soient, comme l'an dernier, nourris de nombreuses expériences et de bonnes pratiques montrant ainsi le dynamisme dont vous faites preuve sur le terrain, ici, mais aussi au cours du Congrès. Pendant le Congrès, et je le dirai à l'ensemble des collègues maires de métropole et d'outre-mer qui seront présents porte de Versailles, nous voulons que chacun s'exprime. Vous avez aussi la parole, ici, mais aussi bien sûr pendant la totalité du Congrès.

Ce matin, deux tables rondes vous sont proposées.

Premier débat : Comment protéger et valoriser les territoires ultramarins dans une Union européenne à 27 ?

La France est le seul État membre des 27 pays de l'Union européenne où cohabitent à la fois des pays et territoires d'Outre-mer et des Régions ultrapériphériques. Avec l'élargissement, la France a de moins en moins d'alliés naturels pour défendre ces territoires. Dans le contexte budgétaire actuel, la bataille s'avère difficile et ce, d'autant plus que ces territoires ont deux statuts distincts, l'objectif restant de s'assurer que leurs spécificités seront bien prises en compte dans la future programmation 2014/2020. Comment se présentent les programmes européens concernant chacun des territoires ? Comment s'organisent les élus des territoires concernés pour intervenir dans le

processus décisionnel des politiques et programmes les concernant ? Les élus présents aujourd'hui auront la possibilité vendredi prochain, au siège de l'AMF, de poursuivre leur réflexion sur l'avenir des fonds structurels.

Deuxième débat : Ressources humaines - attirer, développer et fidéliser les compétences

Pour attirer, développer et fidéliser les compétences de ses agents, les collectivités disposent de nombreux moyens : régimes indemnitaires, formation, conditions de travail,... Comment ces exigences et impératifs se traduisent-ils dans les départements et collectivités d'Outre-mer, c'est-à-dire dans des territoires où les communes sont très souvent le premier employeur, où les précarités sociales et économiques sont bien plus marquées qu'en métropole, les cadres moins nombreux, les marges de manœuvres budgétaires plus contraintes, comme le rappelait le rapport de la Cour des Comptes de juillet dernier sur la situation financière des communes. Les outils actuels considérés comme performants ou modernes (primes à la performance, intéressement collectif, plans de carrière, action sociale, formation continue et droit à la formation,...) sont-ils utiles, utilisés, utilisables ? Quelle place donner aux conventionnements (CNFPT, CDG, autres collectivités), à la mobilité, aux échanges entre territoires... ?

Cet après-midi, nous aurons, tout d'abord, une intervention d'Alain Méar, membre du collège du CSA, Louis de Broissia, président de France Télé-Numérique et Michel Kops, délégué général à l'Outre-mer de cet organisme, sur le passage à la télévision numérique dans les départements d'Outre-mer.

À la suite de cet échange, la troisième table-ronde sera consacrée aux moyens de faire face à la dépendance des personnes âgées dans les territoires d'outre-mer

La quasi-totalité des territoires d'outre-mer verront à l'horizon 2040 la part de leurs personnes âgées multipliée par trois. Ces territoires connaissent des problèmes communs : vieillissement accéléré de la population, situation matérielle difficile pour les populations touchées par des conditions de vie précaires, faiblesse de l'offre de places en établissement d'accueil, manque de professionnels formés et aptes à prendre en charge les seniors à leur domicile ou en établissement... Forts de ce constat, il convient de se demander par quels moyens les territoires d'outre-mer accompagneront l'ensemble de cette population vieillissante et répondront à leurs besoins spécifiques. Le rôle des maires dans la prévention de la dépendance est avant tout de sécuriser les

personnes âgées. Cela peut notamment passer par des investissements en matière d'aménagements urbains. Quelles actions les maires mettent-ils en place pour répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes ?

Pour cette table ronde, nous nous appuyerons sur les très nombreux débats menés ces derniers mois dans vos départements et collectivités.

Un mot sur les problèmes d'environnement : malgré des débuts encourageants, la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers dans les départements et collectivités d'Outre-mer n'atteint pas les performances observées en métropole ; c'est pourquoi je suis intervenu, en liaison avec Eco-emballages, auprès de la ministre de l'écologie afin que le barème E soit adapté aux spécificités ultramarines pour couvrir une part plus importante des charges supportées par les collectivités, différentes de celles observées en métropole. Un bonus spécifique, dégressif dans le temps sera de nature à créer un effet de levier et permettra de dégager la trésorerie indispensable pour mettre en place les équipements nécessaires.

Avec la journée Outre-mer, notre 94ème Congrès s'ouvre sur de nombreuses interrogations :

Quel paysage intercommunal pour demain ?

Les collectivités locales ont-elles encore les moyens d'investir ?

Quelle ambition des maires pour l'avenir de l'école ?

Pendant ces 4 jours, vous pourrez largement vous exprimer sous le signe du pluralisme pour lequel j'ai toujours œuvré depuis mon élection à la présidence de l'AMF. Les positions que vous prendrez permettront à l'AMF de continuer à porter d'une voix forte, unie et respectée, les attentes de l'ensemble de ses adhérents et notamment celles des élus ultra-marins.

Face à tous les défis auxquels vous êtes confrontés, je tiens à vous renouveler ma grande confiance. J'ai pu constater sur le terrain, dans tous les départements ultramarins que j'ai pu visiter, un fort dynamisme des maires et une réelle capacité à concevoir et à mettre en œuvre des projets leur permettant de répondre à tous ces défis. Nous tous les maires, par notre présence à notre Congrès, par votre écoute, nous sommes plus que jamais, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son égoïsme parfois, et son éclatement, les garants de la cohésion sociale, de l'intérêt général et de l'unité de la République. L'AMF est et continuera à être à vos côtés pour vous soutenir dans votre action !

**Intervention de Madame Marie-Luce PENCHARD,  
ministre chargée de l'Outre-mer**

**Monsieur le Ministre,  
Madame et Messieurs les présidents des associations des  
maires, des départements, des collectivités d'Outre-Mer et de  
Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,**

Vous savez, c'est toujours avec un très grand plaisir que je vous retrouve à l'issue de cette journée qui, je sais, est riche en débats, consacrés cette année à trois préoccupations actuelles des communes d'Outre-mer : la dépendance, l'Europe et l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Je sais que dans le contexte économique délicat que nous traversons, les préoccupations ne manquent pas, et je voudrais vous dire que ces préoccupations qui touchent très souvent le quotidien de nos concitoyens, je les ai bien présentes à l'esprit et que je les partage avec vous.

Mais avant toute chose, je voudrais, à mon tour, rendre hommage à votre engagement et à votre détermination au plus près de vos administrés sur le terrain. Vous êtes souvent la première et la dernière ligne de défense contre la précarité. C'est à vous que nos concitoyens s'adressent quand ils sont désemparés ou dans le besoin. Alors oui, permettez-moi de le redire : les élus que vous êtes, avec vos équipes, incarnent la République du quotidien et de la proximité. Vous êtes la République des territoires. Et pour toutes ces raisons, je voudrais vous renouveler ma profonde estime et toute ma confiance pour relever ensemble les défis qui nous attendent dans les prochains mois.

Qu'il me soit également permis de remercier la ville de Paris pour son accueil. Je sais combien vous, les Ultramarins, êtes attachés à ce haut lieu de la République qu'est l'Hôtel de ville de Paris.

Avant de développer les thèmes qui vous préoccupent plus directement, je voudrais maintenant esquisser un constat de l'année 2011 et m'attarder sur les perspectives de 2012.

En effet, les communes et leurs groupements sont fortement impactés par leur environnement, qu'il soit local ou international, et par certaines décisions à l'échelle nationale.

L'année 2011 a été, vous le savez, une année de concrétisation à la fois de la loi pour le développement économique des Outre-mer et aussi des décisions qui ont été prises lors du conseil interministériel de l'Outre-mer le 6 novembre 2009.

Je me suis rendue récemment dans plusieurs départements pour m'assurer de la réalité de ces progrès. Le conseil des ministres du 26 octobre dernier, consacré en grande partie à l'Outre-mer, a été l'occasion de rappeler ces avancées.

Et s'agissant de ces mesures qui, vous le savez, sont issues des états généraux de l'Outre-mer, je n'entrerai pas dans le détail, j'ai déjà eu l'occasion de le faire l'an dernier, ici même, devant vous. Sachez simplement que près de 90 % des mesures annoncées sont soit réalisées soit en voie de l'être à court terme.

Parmi celles-ci, il y en a une, cette année, qui a concerné l'ensemble des Outre-mer, je veux bien sûr parler de l'année des Outre-mer, qui a rencontré un vaste succès avec près de 299 manifestations labellisées.

Cette démarche inédite, décidée par le président de la République, a suscité une mobilisation exceptionnelle et révélé le caractère bien vivant du lien qui unit la métropole à ses territoires ultramarins.

Qu'il me soit permis de remercier les très nombreuses communes de métropole et d'Outre-mer qui ont joué le jeu et contribué à ce rapprochement et à ce succès. Je ne peux que me réjouir de cette annonce bien réelle de changement de regard sur l'Outre-mer et de promotion de ses cultures et de son patrimoine naturel. Et à ce sujet,

j'en profite pour vous signaler le lancement du passeport biodiversité en Outre-mer qui présente les enjeux de la biodiversité ultramarine et les richesses naturelles de chacun des douze territoires. Ce sont 300 000 passeports qui seront distribués, à l'arrivée des voyageurs, dans les aéroports et dans les comités régionaux du tourisme, et vous en aurez la primauté : ces passeports vous seront distribués dès demain.

Mesdames et Messieurs les élus,  
La seconde actualité de l'année 2011 qui vous concerne directement est celle des réformes institutionnelles, qui ont été nombreuses cette année.

Le paysage institutionnel des Outre-mer a, en effet, connu de véritables changements, avec tout d'abord la transformation voulue par 95 % des Mahorais de leur collectivité en département de droit commun, le 30 mars dernier : la création du 101<sup>ème</sup> département français nous concerne tous, Métropolitains ou originaires des Outre-mer. Elle traduit notre volonté de vivre ensemble et notre attachement aux valeurs républicaines où que nous vivions sur le territoire.

Le mouvement social de protestation contre la vie chère qu'a connu Mayotte pendant 44 jours nous rappelle combien il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner et de conforter le processus de la départementalisation qui est aujourd'hui le meilleur gage de progression du pouvoir d'achat à laquelle aspirent légitimement les Mahorais. Et je recevrai dès demain les élus de Mayotte au ministère afin de proposer un plan de relance.

Il en ira de même pour le changement du statut européen de Mayotte que le président de la République a officiellement demandé au Conseil européen en octobre dernier, conformément à ses engagements.

Par ailleurs, l'adoption de la loi du 27 juillet 2011 qui crée, à compter de 2014, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique traduit l'évolution souhaitée par les électeurs guyanais et martiniquais. Ces deux exemples sont bien la preuve que l'Outre-mer n'est pas figé, que ses responsables politiques savent faire preuve de souplesse et de maturité et qu'ils ont compris que les collectivités pouvaient s'épanouir dans le cadre fixé par la Constitution et qu'a rappelé le Président de la République : l'unité de la République ne signifie pas son uniformité.

La transformation du statut européen de Saint-Barthélemy en pays et territoire d'Outre-mer relève également de cet esprit.

Enfin, le gouvernement a conduit, vous le savez, une nouvelle réforme du statut de la Polynésie afin de renforcer la stabilité de ce territoire. À cette occasion, la place des communes dans le paysage institutionnel polynésien a été renforcé et l'intercommunalité développée.

En Nouvelle-Calédonie, une réponse juridique rapide et mesurée a été apportée par le gouvernement pour mettre fin au blocage institutionnel du 1<sup>er</sup> septembre 2011. La feuille de route adoptée par le comité des signataires se décline désormais autour des questions institutionnelles et de l'élaboration d'un schéma stratégique industriel.

Je voudrais maintenant tenter de répondre aux diverses interrogations qui sont les vôtres à l'aube d'une année 2012 dont chacun sent bien qu'elle sera un tournant.

Comme vous le savez, face à la crise économique que traverse notre pays, le gouvernement a fait le choix d'une politique de vérité qui passe par la réduction des déficits publics.

Le Premier ministre a annoncé en août dernier un plan de réduction de la dépense fiscale représentant onze milliards d'euros sur 2012 ainsi qu'une diminution supplémentaire d'un milliard d'euros sur les

dépenses budgétaires prévues au PLF 2012, et il a annoncé le 14 novembre dernier un nouvel effort de sept milliards d'euros pour tenir compte de la révision à la baisse des perspectives de croissance 2012.

L'Outre-mer prend sa part de cet effort collectif. Toutefois, j'ai veillé à préserver les priorités en faveur du logement, du développement économique, de l'emploi ainsi que de la continuité territoriale en défendant ces programmes au cours du débat sur la loi de finances.

Et comme vous pouvez le constater, les lignes ont bougé en 2011. Les communes n'ont pas été oubliées. Plusieurs dispositions ont été adoptées pour favoriser tout de même le développement des communes et accroître leur capacité d'investissement.

J'en veux pour preuve deux domaines que vous connaissez bien. Le premier concerne l'habitat et le logement. Vous êtes bien placés pour savoir que l'Outre-mer rencontre dans le domaine foncier trois types de difficultés :

- Nous souffrons d'un déficit du foncier et de la faiblesse de trop nombreux opérateurs à construire des logements par manque de terrains constructibles en zone urbaine.
- De même, beaucoup de collectivités peinent à mener à bien leur politique foncière en raison, d'une part, d'un manque de structures pour porter les acquisitions foncières et, d'autre part, de leur fragilité financière.
- Troisième difficulté, le traitement du domaine public de l'État en Outre-mer n'est pas optimal. Sur la zone des 50 pas géométriques, par exemple, de trop nombreuses constructions illégales continuent à être présentes.

Consciente de ces difficultés, je me suis fixé plusieurs objectifs.

Le premier consiste à améliorer la mise à disposition du foncier pour la construction de logements sociaux. Et pour y parvenir, j'ai pris plusieurs mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la LODEOM mais aussi du SIOM, comme la cession à titre gratuit aux collectivités territoriales de terrains du domaine privé de l'État, les fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain, les FRAFU, les conventions d'action foncière ou la création, je l'espère prochainement, d'un groupement d'intérêt public, un GIP, pour les titres de propriété.

Je tiens également à souligner, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler au Parlement à l'occasion du vote de la loi de finances, que l'État a tenu son engagement de maintenir les crédits de la ligne budgétaire unique, la LBU, dans un contexte budgétaire pourtant très contraint.

En 2011, nous avons consacré 274 millions d'euros à cette action, ce qui a permis de financer 7 500 logements contre 6 200 en 2010. La même enveloppe est prévue, je vous rassure, pour 2012. Par ailleurs, le redéploiement des aides fiscales à l'investissement locatif en faveur de la construction de logement locatif social a accéléré la construction de logements sociaux neufs pour satisfaire en priorité les besoins des foyers les plus modestes.

Mon deuxième objectif est d'améliorer la gestion du foncier par la création d'établissements publics fonciers comme le prévoit la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Sur ce point, je serai à l'écoute des uns et des autres pour trouver la meilleure formule possible.

Le troisième objectif que je me suis assigné est de protéger le domaine public par la réforme de la zone des 50 pas géométriques. La loi du 12 juillet 2010 renforce désormais les moyens des agences des 50 pas géométriques et je souhaite que ce travail de régularisation foncière s'accélère.

Enfin, dernier objectif et non des moindres, la lutte contre l'habitat indigne. À cet égard, je voudrais souligner les nouveaux dispositifs de la loi relative à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements d'Outre-mer. Cette loi, soutenue par le gouvernement, apporte une réponse globale à la question des occupants sans titre. Elle peut aussi accélérer le déblocage de plusieurs opérations d'aménagement, notamment en Martinique et en Guyane.

Et l'action publique s'est donc adaptée pour mieux répondre à la diversité des situations d'insalubrité et de péril que l'on rencontre malheureusement dans plusieurs territoires ultramarins.

Je relève dans le même registre le renforcement du volet Outre-mer du prochain programme de l'ANRU 2014-2020 au sein duquel la lutte contre l'habitat indigne occupera une place importante. Et je me félicite, à cet égard, de l'adoption récemment par l'Assemblée nationale, plus exactement le 2 novembre dernier, de l'amendement autorisant la mobilisation du fonds Barnier dans la limite de 5 millions d'euros par an pour financer les frais de démolition dans les quartiers insalubres et confrontés à des risques naturels. Je vous informe que l'arrêté fixant les barèmes ainsi que la circulaire seront pris d'ici la fin de l'année.

Dans un domaine très proche, celui de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement est également conscient des enjeux de santé publique et de développement économique et touristique pour vos collectivités.

Vous le savez, le gouvernement a contractualisé plus de 117 millions d'euros pour des projets dans ce domaine sur la période 2007-2013.

Mais au-delà de cette politique contractuelle, je voudrais insister sur la solidarité financière entre les bassins de métropole et ceux d'Outre-mer.

Jusqu'à maintenant, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'ONEMA, accordait 14 millions d'euros par an à l'Outre-mer. Or, le 3 novembre dernier, deux amendements ont été adoptés à ce sujet par l'Assemblée nationale. Ces amendements visent à relever la contribution des agences de l'eau métropolitaines au budget de l'ONEMA pour l'ensemble du dixième programme pluriannuel 2013-2018 afin de doubler la solidarité inter-bassins envers les départements d'Outre-mer.

Une dotation supplémentaire exceptionnelle de 10 millions d'euros pour l'Outre-mer sera donc mise en place par anticipation dès 2012, et je m'en réjouis.

L'objectif, vous l'avez compris, est de conforter l'accès à l'eau et l'assainissement, de soutenir davantage les investissements nécessaires pour la mise à niveau des infrastructures ultramarines. C'est donc une mesure d'équité.

Bien évidemment, j'appelle de mes vœux l'adoption de ces amendements par le Sénat qui les examinera lors de sa séance du 25 novembre prochain. Un recul sur ce point serait incompréhensible.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer l'action des offices de l'eau récemment créés en Outre-mer. Ils s'efforcent de monter en puissance et de collecter de plus en plus de redevances afin de soutenir les mairies et les intercommunalités.

Je souhaite aussi souligner votre implication car malgré des capacités financières souvent limitées, vous faites de plus en plus souvent le choix, et vous avez raison, d'investir dans des opérations structurantes lourdes mais essentielles pour l'avenir.

Alors, s'agissant de la situation financière des communes d'Outre-mer, je voudrais souligner qu'en 2011, les dispositifs contractuels préexistants entre l'État et les communes bénéficiaires ont permis d'atténuer les effets de la crise.

Ainsi, les dispositifs « Cocardé » pour les communes de la Guadeloupe et les protocoles de restructuration, qui ont été signés à partir de 2008 dans le cadre du plan de redressement financier des communes de Guyane, ont remis à flot les finances de plusieurs collectivités qui sont sorties de la zone rouge.

Il faut ici saluer l'action menée par l'Agence française de développement, l'AFD, qui est le partenaire privilégié de l'État dans la mise en œuvre des plans « Cocardé » et des protocoles de restructuration financière. Et l'octroi de prêts de restructuration a ainsi dépassé cette année les 102 millions d'euros cumulés depuis 2008.

Au-delà, l'AFD contribue également au financement des investissements des communes d'Outre-mer et c'est près de 1,5 milliard d'euros de prêts qui ont été octroyés aux collectivités

territoriales entre 2005 et 2010 dont 283 millions d'euros pour la seule année 2010.

Et pour les communes et leurs EPCI, le montant alloué a été en 2010 de 80 millions d'euros.

Le gouvernement a également décidé, pour faire face aux risques d'assèchement du crédit qui pourraient menacer l'investissement des collectivités territoriales, de mettre à leur disposition dès cette année 3 milliards d'euros de prêts via la Caisse des dépôts et consignations et l'ensemble des établissements de crédit. Ces mesures doivent permettre de mener à bien les investissements programmés en 2011 et de stabiliser leur niveau d'investissement pour 2012.

Nous nous sommes aussi engagés dans la défense de l'octroi de mer. La pérennisation de ce dispositif que j'ai demandé à la Commission, assortie du doublement des produits concernés pour la Guyane, devrait permettre de sanctuariser cette ressource indispensable à bien des communes.

Je tiens également à vous annoncer qu'en 2012 l'ensemble des communes des départements comme des collectivités d'Outre-mer pourront bénéficier de nouveaux fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales inscrits dans la loi de finances, qui devraient représenter pour l'Outre-mer un apport supplémentaire de 13 millions d'euros en 2012 pour atteindre près de 50 millions d'euros en 2016 au terme de cette montée en charge. Ce fonds peut constituer pour les communes les plus défavorisées, et nous en avons beaucoup en Outre-mer, une opportunité pour retrouver le chemin du redressement financier et du renouvellement de l'investissement local.

Je voudrais d'ailleurs signaler que pour les communes de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Mayotte, mes services sont en train de travailler sur la création d'un outil de mesure de la richesse de ces collectivités afin de pouvoir répartir le fonds avec cet outil et non plus en fonction de la seule population comme cela se fait actuellement pour les dotations de péréquation.

Cette préoccupation du renforcement de la péréquation correspond d'ailleurs à l'une des principales préconisations du rapport sur les finances des collectivités d'Outre-mer remis au Parlement cette année.

Je voudrais enfin souligner qu'au-delà de l'impact positif des dispositifs de redressement des finances des communes, c'est une nouvelle gouvernance communale qui émerge progressivement grâce à la multiplication des démarches d'amélioration qualitative de leur encadrement.

Cela se traduit par une régularisation de la situation statutaire des agents de ces collectivités, par la recherche d'une maîtrise de la masse salariale et par une organisation plus pertinente. Dans ce cadre, la formation des agents joue un rôle essentiel, d'une part pour renforcer l'efficacité du service public et, d'autre part, pour permettre à l'ensemble des agents de se sentir confortés dans leur mission et de créer de véritables synergies au sein du management de la collectivité.

Je tiens à saluer à cet égard la parution de l'ensemble des décrets permettant la création d'une véritable fonction publique communale en Polynésie, événement attendu depuis plus de 15 ans, et j'en profite pour saluer les nombreux Tavana présents cette année.

Plus généralement, il me paraît nécessaire, alors que nous traversons une période de crise budgétaire, que les communes et leurs EPCI continuent à rationaliser – oui, je dis bien « rationaliser » – leur gestion et leurs dépenses de personnel.

La formation peut, à cet égard, constituer un des leviers pour accompagner cet effort comme cela a été évoqué dans l'un des ateliers de la journée. Je ne peux que vous y encourager.

Nous le constatons ensemble, les chantiers ne manquent pas pour 2012.

Mon ministère prendra toute sa place dans la réalisation de ces chantiers mais aussi dans l'écoute à porter au cas par cas aux communes et aux EPCI.

Je sais qu'outre-mer plus qu'en métropole, les communes ont besoin d'une attention particulière et de l'expression de la solidarité nationale.

Je ferai en sorte de répondre à vos attentes, en tout cas à toutes celles et à tous ceux qui veulent bien effectivement s'inscrire dans cette démarche.

Nul ne conteste, surtout pas moi, les difficultés conjoncturelles et structurelles auxquelles vous devez faire face.

Nul ne conteste les retards de développement, le chômage, le coût de la vie notamment qui frappe durement nos concitoyens les plus fragiles.

Mais je connais votre engagement et je crois à la solidarité, à la collaboration de tous les niveaux d'administration.

La crise va amener, nous le savons tous, à une réduction des dépenses publiques. Les conséquences, il ne faut pas les refuser, il faut les prendre en compte et, au contraire, s'en saisir comme une chance pour évoluer enfin vers un autre modèle de développement économique et social qui ne repose plus uniquement sur les transferts publics mais qui permet de tirer la croissance à partir du potentiel de nos territoires.

Avec le président de la République, le gouvernement porte ce modèle, vous le savez, du développement endogène depuis 2007. La dureté des temps ne peut que nous conduire à accélérer sa prise en compte dans la conduite des politiques publiques.

La crise nous commande, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, d'aller plus loin et plus vite dans cette nouvelle approche de l'Outre-mer et de prendre en main les clés de notre destin au sein de la République.

Je vous remercie de votre attention.